

Notre offre de services a pour objectif d'accompagner les entreprises et leurs équipes dans la formalisation et la gestion de leurs formations internes afin de leur permettre de rendre leurs pratiques éligibles à la formation professionnelle :

- **En concevant des parcours** pédagogiques avec les situations de travail,
- **En formant et accompagnant** les tuteurs et accompagnateurs (formateurs internes),
- **En respectant un certain formalisme** pour respecter le cadre réglementaire de la loi sur la formation professionnelle

PÉRIMÈTRE DE L'AFEST : TOUTES LES FONCTIONS SONT CONCERNÉES :

- Production et technique
- Commerciale
- Administrative et comptable
- Logistique
- ...

BAISSE DES BUDGETS FORMATION



RENFORCEMENT DE L'OBLIGATION DE FORMER POUR LES ENTREPRISES



DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION INTERNE

POUR QUELLES RAISONS VOTRE ENTREPRISE DOIT-ELLE METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE A.F.E.S.T ?

L'AFEST est aujourd'hui reconnue par le Code du travail : elle peut donc être **prise en charge par les OPCO et Pôle Emploi**. Elle peut être mise en œuvre également dans le cadre de formations dites « réglementaires ».

Elle entre également dans le champ des actions de développement des compétences et permet de se libérer de l'obligation de formation tous les 6 ans.

L'AFEST est une modalité pédagogique beaucoup plus efficace et compétitive que le seul digital Learning ou le présentiel.

BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR POUR VOUS CONCENTRER SUR MÉTIER ?

LES 4 AVANTAGES DE L'A.F.E.S.T

1. Formations personnalisées au plus proche des besoins des apprenants (formation juste assez, juste à temps, au bon endroit).

2. Formations flexibles, les salariés ne s'absentent plus pour se former.

3. Formations valorisantes pour les stagiaires et les accompagnateurs (formateurs internes) qui voient leur métier reconnu (ainsi que leurs capacités à développer des compétences).

4. Formations favorisant la transformation des organisations. L'AFEST conduit à revisiter les façons de travailler et contribue à retisser du lien et de la coopération entre collaborateurs.

NOS PRESTATIONS DE SERVICE :

Diagnostic de l'existant et des opportunités dans la mise en œuvre de formation interne AFEST

Conception des parcours pédagogiques en situation de travail

Formation des accompagnateurs (formateurs internes)

Accompagnement des entreprises dans la gestion administrative de l'AFEST

ACCOFORM est certifié référent Action Formation En Situation de Travail (Inventaire CNCP)

RAPPEL DES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

L'entreprise doit :

« **Adapter** » ses salariés à leur poste de travail et veiller à maintenir leur employabilité.

Contribuer au développement de leurs compétences (dont les compétences numériques), à la lutte contre l'illettrisme et à l'acquisition du socle de connaissances et de compétences professionnelles.

Organiser des entretiens professionnels (tous les 2 ans) afin de favoriser l'accès des salariés à la formation, la qualification et la certification. (Bilan tous les 6 ans : Mars 2020)

VOS PROBLÉMATIQUES ET/OU APPROCHES FORMATIONS À DÉVELOPPER :

- Parcours d'intégration
- Mobilité professionnelle interne
- Développement des compétences
- Employabilité
- Gestion et prévention des risques
- ...